

TREATY SERIES II 1958 B

Le Premier Ministre des Antilles au Premier Ministre du Canada

ANTILLES
 CABINET DU PREMIER MINISTRE
 PORT-D'ESPAGNE
 LA TRINITÉ

Le 18 octobre 1958

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez eu l'amabilité de m'écrire pour me proposer l'établissement de principes communs devant orienter et faciliter les initiatives du Gouvernement canadien et du Gouvernement antillais dans le cadre du Programme canado-antillais d'assistance. Des représentants de nos deux Gouvernements ont conféré à cette fin à Port-d'Espagne et Ottawa et ont élaboré un projet de "Déclaration de principes du Gouvernement canadien et du Gouvernement antillais relative au Programme canado-antillais d'assistance". J'ai l'honneur de vous confirmer ici que le Gouvernement antillais agréé la Déclaration annexée à la présente lettre; cette Déclaration constitue désormais la base convenue de l'exécution du Programme.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.

GRANTLEY H. ADAMS

Au très honorable

John Diefenbaker, C.P., C.R.

FINANCE

Accord entre le CANADA et le CÉYLAN

Signé à Ottawa le 5 novembre 1958

En vigueur le 5 novembre 1958

The Queen's Printer and Controller of Stationery | L'Imprimeur de Sa Majesté
 Ottawa, 1958

Price-Price: 25 cents

69617-0

No. 22-36787

19 279 971
 b 3628549
 19 279 371
 b 3628537